

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MARS 1876.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre des Crédits supplémentaires au Minis- tère des Travaux Publics, à concurrence de fr. 923,155-19.

(Voir les Nos 100 et 110 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Votre Commission des Travaux Publics a examiné dans tous ses détails le Projet de Loi de crédits supplémentaires, pétitionnés par le Ministre dont tous les projets sont soumis à notre examen préalable. La Chambre, dans sa séance du 9 mars, a adopté la loi qui nous occupe, à l'unanimité. Un seul poste a attiré l'attention de votre Commission, c'est celui où 500 mille francs sont réclamés pour augmenter le crédit budgétaire de l'exercice 1875, destiné à couvrir les pertes et avaries et les frais du contentieux. Ainsi accrue, la somme totale s'en élève à 775,000 francs. Ce chiffre a paru considérable à votre Commission, et elle attire sur lui l'attention particulière de M. le Ministre des Travaux Publics, à l'œil scrutateur duquel il n'aura pas échappé.

Remarquons pour terminer, Messieurs, que le crédit pétitionné de fr. 923,155-19, est plus que couvert par les annulations de crédits opérées sur le Budget des Travaux Publics pour 1875, tel qu'il fut voté au printemps de la même année, et qui montent à deux millions approximativement. Il y aura donc un excédant de 822 mille francs, qui demeureront acquis au Trésor.

Votre Commission vous propose, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi dont rapport, à l'unanimité.

Le Rapporteur,
Comte DE MERODE WESTERLOO.

Le Président,
Duc D'URSEL.